

ENVOI PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

Québec, le 7 février 2003

À l'attention de Chantal Dubreuil
Société de la faune et des parcs du Québec
Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale
365, 55^e Rue Ouest
Charlesbourg (Québec) G1H 7M7

Objet : Projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent
 Question complémentaire du 6 février 2003.

Madame,

Afin de compléter l'analyse du projet d'aménagement d'un barrage à la décharge du lac Sergent la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires à cette fin.

Veillez trouver, ci-dessous, la question pour laquelle la commission souhaite recevoir une réponse dans les plus brefs délais compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Le projet de barrage à la décharge du lac Sergent propose d'en retirer les poutrelles en novembre pour abaisser le niveau du lac durant l'hiver sous son niveau minimal naturel. Le promoteur estime que l'abaissement hivernal provoquerait l'exondation d'environ 4,8 hectares de fond lacustre (document déposé PR5.1, p. 14-15). La représentante de la FAPAQ a souligné que les surfaces exondées coïncideraient en grande partie avec les zones peu profondes de la frange littorales du lac qui sont les plus productives pour l'alimentation du poisson (séance du 11 novembre 2002, p. 76). Elle présumait que la mortalité de la faune benthique et d'une partie de la végétation aquatique dans les zones exondées serait susceptible de réduire leur productivité.

À votre avis, un scénario de gestion alternatif du barrage consistant à ne retirer entièrement les poutrelles qu'à l'amorce de la fonte printanière pourrait-elle réduire ou éliminer les risques sur les habitats de la frange littorale induits par l'exondation hivernale d'une partie du fond lacustre ?

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin

Coordonnatrice du secrétariat de la commission